

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2026-029

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 avril 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Philippe ARNOL, Louise TEXIER, adjoints

Michel MARTIN, Maire délégué Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans, Eric HAZAK, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique MOUNIER, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Claire CHALVIN, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT, Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Nicolas LAMBERT donne pouvoir à Louise TEXIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a nommé Delphine VAZEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3.1 – Conseil d'administration CCAS

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale – Election des administrateurs membres du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1321-1 à L1321-5 et L5211-4-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.123-4 et suivants et R.123-7 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-022 du 6 février 2017 portant création d'un CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a fixé à 4 le nombre de membres du conseil d'administration à élire par le conseil municipal.

L'élection doit être réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après avoir sollicité les candidatures, Monsieur le Maire annonce la liste des candidats : Madame Jocelyne MARTIN, Madame Virginie DUMONT, Madame Brigitte MANIN, Madame Marie-Hélène COING.

Monsieur le Maire désigne deux assesseurs : Etienne DRUMAIN et Marie-Hélène COING puis fait procéder aux opérations de vote dont les résultats sont les suivants :

- Enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Il proclame élues :

- **Madame Jocelyne MARTIN, Madame Virginie DUMONT, Madame Brigitte MANIN,
Madame Marie-Hélène COING**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance, Delphine VAZEUX,

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS**

